

RÈGLEMENT du Championnat de l'AIN et du RHÔNE **METROPOLE LYON** **2015**

1. LE CALENDRIER

Le Championnat de l'Ain Rhône Métropole Lyon 2015 se déroule sur six courses :

- 14 mars 2015 à LIMONEST
- 21 mars 2015 à BEYNOST
- 26 avril 2015 à NEYZIEU
- 20 septembre 2015 à NEUVILLE /S SAÔNE
- 3 octobre 2015 à Ste CONSORCE
- 17 octobre 2015 finale à DARDILLY

2. LE RÈGLEMENT

Le règlement national FFC 2015 sera le règlement de référence.

TOUS LES PILOTES LICENCIES DU RHONE METROPOLE LYON ET DE L'AIN PEUVENT PARTICIPER, LES PILOTES "NATIONAUX" NE PEUVENT PARTICIPER, IL LEUR SERA CREE UNE CATEGORIE OPEN (MINIME ET +).

Le classement final servira de CPP pour la qualification Rhône-Alpes 2016.

La participation à au moins 3 courses du championnat est obligatoire pour la qualification au championnat Rhône-Alpes.

Le classement étant à n-1 il sera établi un CPP par catégorie d'âge.

Les clubs s'engagent à ce que chaque participants est connaissance de ce présent règlement.

3. LES HORAIRES

Les essais se feront par catégories.

11 h – 12h 30 Essais

13h Début des courses : 24 puis 20 pouces

17h30 Remise des récompenses par le Club

4. LES ENGAGEMENTS

L'engagement est fixé à :

- Pour une épreuve 20 pouces ou une épreuve cruiser :
5,00 € par pilote jusqu'à la catégorie benjamin incluse.
10 € par pilote pour les catégories minime et plus
- Pour une épreuve 20 pouces et une épreuve cruiser :
12 € par pilote pour toutes les catégories

5. LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront être envoyées par le responsable des engagements des clubs, uniquement au responsable du secrétariat de la course.

Le règlement se fera sur place auprès du club organisateur avant le début des courses.

Les inscriptions se feront obligatoirement sur la feuille type jointe au dossier d'invitation.

Les pilotes seront notés par ordre alphabétique. Bien renseigner toutes les colonnes.

Les inscriptions se feront uniquement par courriel pour le mercredi, dernière limite.

Le responsable du secrétariat confirmera par retour les inscriptions. Mais c'est au club de s'assurer que les engagements ont bien été réceptionnés.

La liste des engagés définitifs sera confirmée auprès des clubs le jeudi précédant l'épreuve.

Le tarif des inscriptions effectuées après le mercredi 21 heures, sera doublé. Ces inscriptions ne seront prises en compte que s'il reste de la place sur les feuilles de races.

Pas de remboursement pour les annulations postérieures au jeudi 21 h.

6. LES CATÉGORIES

Cf. annexe 1.

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux(euses) soit moins de 4 pilotes, ils seront regroupés avec la catégorie inférieure ou supérieure tout en gardant un classement séparé.

Les Cruisers Garçons et Filles courront ensemble. S'il y a suffisamment de filles, une catégorie sera créée.

Aucun sur-classement ne sera accepté.

7. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

A l'issue de chaque course :

Les classements seront communiqués après chaque course aux clubs. Ils seront envoyés par courriel.

Le club organisateur prévoit de récompenser son épreuve. Il récompensera les 8 premiers, au maximum, des catégories présentes.

Cela devra être spécifié sur les invitations.

La présence des pilotes lors de la remise des récompenses est obligatoire. Les récompenses ne seront pas remises à un tiers.

A l'issue de la Finale :

Les **3 premiers** du classement général AIN et RHONE METROPOLE DE LYON **seront récompensés** à l'issue de la finale, par le comité de l'AIN pour les pilotes de l'AIN et par l'ensemble des clubs du Rhône et le comité du Rhône Métropole Lyon pour les pilotes de ce comité, le maillot de champion ne sera remis qu'aux catégories où 3 pilotes minimum sont présent.

En cas d'égalité les points de la finale départageront les exécés.

La présence des pilotes lors de la remise des récompenses est obligatoire. Les récompenses ne seront pas remises à un tiers.

Un classement club sera également diffusé dans les jours qui suivent la dernière épreuve.
Chaque club totalise l'ensemble des points obtenus par ses pilotes lors des six courses.

En cas d'égalité de points, les clubs seront départagés de la façon suivante :

- au plus grand nombre de participations sur les six courses,
- si l'égalité subsiste, la plus grande participation lors de la dernière course départagera les clubs concernés.

La liste des pilotes autorisés à participer aux courses Rhône Alpes sera transmise au président des clubs lorsque les quotas seront communiqués par le comité Rhône Alpes.

8. RÈGLEMENT TECHNIQUE

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés.

Un contrôle des licences sera fait lors du pointage des pilotes.

Un contrôle des licences inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le président de jury.

Les vélos et la tenue des pilotes devront être conformes au règlement en vigueur, pour les vélos ils devront être munis de plaque frontale de taille et de couleur réglementaire.

Les pédales automatiques sont autorisées à partir de la catégorie minimale.

9. ARBITRES DE COURSES

La Commission des Arbitres du Rhône Métropole Lyon propose un président de jury et un minimum de trois arbitres.

Le club doit prévoir en complément :

La mise en place d'un secrétariat pour le montage des courses comportant en plus des moyens humains le matériel de photocopies et d'affichage.

Une personne « starter »

Une personne en pré-grille

Des arbitres de piste remplaçants

Des « pointeurs et aboyeurs » à l'arrivée.

Pour le Comité Du Rhône Métropole Lyon de Cyclisme
Jean-Philippe COUREAUT
Délégué BMX du Rhône Métropole Lyon

Pour le comité de l'Ain de Cyclisme
Thierry DUPONT
Délégué BMX de l'Ain